

**Ils ont voté une loi ridicule
et dangereuse contre la
maltraitance animale mais
rien sur le halal !**

écrit par Christine Tasin | 19 novembre 2021





Quid de la maltraitance des ovins et bovins égorgés respectivement pour plus de 90% et 60% d'entre eux ?

Sans parler de celle des volailles tuées à plus de 80% en France selon le rite halal ?

Quid de la maltraitance des humains qui mangent halal sans le savoir, qui risquent d'en être malades voire d'en décéder ? C'est tellement plus simple de tuer tous les animaux de la même manière -et tellement plus rentable !- que ça se généralise... et hop ! La viande halal est partout, on mange les restes de ce qui était au départ destiné à la population musulmane qui veut être assurée, elle, de manger halal... Nous, on s'en fout. Ils s'en foutent totalement. Pas d'interdit ? alors bouffez halal ! A présent, dans les cantines la viande rouge est pré-cuite à haute température quelques secondes pour éviter d'empoisonner nos gosses qui mangent halal sans le savoir. La viande halal est inoffensive pour les musulmans qui mangent très cuit, sous forme de ragoût mais incompatible avec notre mode d'alimentation, à savoir le steak bleu, peu cuit, sans parler du steak tartare, puisque quand l'animal est

égorgé la viande est susceptible d'être contaminée par le contenu de son estomac et/ou de son intestin. D'où les nombreuses intoxications, gastro-entérites... que subissent nombre de nos concitoyens. Pas moi, je ne mange pas de viande si elle ne vient pas de mon boucher, qui est aussi opposé au halal que moi et veille au grain.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/09/24/nolan-10-ans-est-il-mort-pour-avoir-mange-de-la-viande-halal/>

Eh bien députés et sénateurs n'en ont cure. C'est tellement plus payant électoralement de faire semblant de s'occuper des petits chats et des chiens abandonnés !

Que voulez-vous, l'enjeu du halal est énorme... électoralement et pour les éleveurs et autres abattoirs... Le bien-être du veau égorgé, tout le monde s'en tape.

Je ne parle que du halal et non du casher car il y a très peu de juifs en France, quelque centaines de milliers et plus de la moitié se soucie de manger casher comme d'une guigne. Il y a donc très très peu de casher vendu dans la boucherie traditionnelle aux non juifs, voire pas du tout. Tandis que les 20 millions de musulmans...

Quant aux mesures adoptées au Parlement... de la technocratie, des signatures, des interdits, des engagements, la main de l'Etat partout, même pour vendre ou donner les petits de votre chat (il n'y aura plus qu'à les noyer !!!)... on est gouvernés par des dhimmis vivant dans une bulle qui n'ont aucune idée de la vraie vie et des vrais gens.

Quid de l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques ? Quelle connerie, ma mère, quelle connerie ! Que va-t-il rester comme plaisir, comme rêve, à nos enfants s'ils vont au cirque

???? Mieux encore, ils ne pourront même plus voir des animaux sauvages à la télé ! Des fois que la caméra ou le regard de nos petits de 4 ans violent les lions et autres loups... quand je vous dis que les écolos dingos préfèrent l'animal à l'homme je suis très en-dessous de la vérité ! Même les fabuleux spectacles avec des orques ô combien bien traités, bien nourris, seront interdits ! Les dégénérés sont au pouvoir... ça se confirme tous les jours !

Et c'est le contribuable qui va payer... c'est gratuit, c'est l'Etat qui paye disait Hollande pour la "reconversion" de tous ceux qui vivent de l'élevage et de l'utilisation des animaux... Le pied, les stages de reconversion en cuisinier pour ceux qui avaient la passion des animaux !

Pour le reste, les dingos ne sont pas encore contents : ils voudraient qu'on interdît les expériences sur les animaux mais trouvent normal que des milliards d'êtres humains servent de cobaye pour Pfizer... Et puis le plus scandaleux ce serait que tout cela ne serait pas enseigné à l'école en plus du tri, du vivre ensemble, de l'immigrationnisme... à la place de ce qui reste d'histoire de France et d'histoire des sciences...

Zemmour, vite ! Ils sont en train de faire disparaître l'humanité !

Le Parlement a définitivement adopté une proposition de loi de la majorité pour « lutter contre la maltraitance animale ». De « belles avancées » mais qui auraient mérité davantage d'ambition, selon les

défenseurs de la cause animale.

La majorité en avait fait son cheval de bataille. À quelques mois de [l'élection présidentielle](#), elle passe désormais à la vitesse supérieure. [Le Sénat vient d'adopter une proposition de loi](#) contre la maltraitance animale. Au menu de ce vaste texte, porté par Loïc Dombrevail (LREM), vétérinaire de profession : des peines durcies pour sévices et abandon, une interdiction progressive des animaux sauvages dans les cirques ou encore la fin de la vente de chiots et chatons en animalerie. Soit autant de mesures vantées comme une « étape historique » par la majorité, mais perçues comme encore trop timides pour les défenseurs de la cause animale. On fait le point.

Que contient le projet de loi ?

Première mesure : toute personne cédant un animal de compagnie devra faire signer au nouveau propriétaire un « certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce » pour son nouveau compagnon. L'idée ? Lutter contre les abandons en informant sur les besoins et les coûts réels (frais vétérinaires, alimentation...) que peuvent représenter un chien ou un chat. Le texte prévoit encore d'interdire la vente de chiots et chatons en animalerie à compter de 2024. Seuls les animaux abandonnés pourront être présentés à l'adoption dans ces structures, en partenariat avec les refuges.

Vendre des animaux sera également sanctionné sur Internet, sauf pour les éleveurs. Autre mesure de taille, les sanctions pour maltraitance seront renforcées. Tuer volontairement un animal de compagnie sera un délit et non plus une simple contravention. Ces actes pourront entraîner jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. L'enregistrement d'images sera également sanctionné. Les personnes condamnées pour maltraitance devront suivre un stage de sensibilisation.

Enfin, celles à qui il sera interdit de détenir une bête seront inscrites au fichier des personnes recherchées.

Et dans les cirques et foires ?

Principale pomme de discorde, la présentation d'animaux sauvages dans les cirques itinérants va progressivement disparaître. Il sera interdit de les présenter au public d'ici à 2023, et de les détenir d'ici 2028. L'exhibition de bêtes dans les fêtes privées et les discothèques ne sera plus autorisée.

De même, à partir de 2023, la présentation d'animaux sauvages à la télévision sera prohibée, hors zoos et élevages. Enfin, tout spectacle de dauphins ou d'orques sera interdit d'ici 2026.



VALERY HACHE / AFP

Des mesures qui ne sont pas sans inquiéter la profession. « Le gouvernement sera au rendez-vous pour accompagner les

professionnels » en vue de leur reconversion et de solutions d'accueil pour les animaux, a promis la secrétaire d'État à la Biodiversité Bérangère Abba.

Quelles réactions ?

Si la majorité se félicite d'un pas « historique » pour la cause animale, certains élus de l'opposition déplorent un texte « insuffisant ». La proposition de loi ne s'attaque pas à « la maltraitance animale dans son ensemble », ont ainsi fustigé les députés Olivier Falorni (Libertés et territoires) et [Bastien Lachaud de la France insoumise](#), selon qui la chasse en particulier « aura été particulièrement cajolée » pendant ce quinquennat.

Un point de vue partagé par le [Parti animaliste](#) qui, malgré « quelques avancées » pointe « de nombreux manquements ». « Les conditions d'élevage ne sont pas abordées, tout comme l'interdiction du [broyage de poussin](#) pourtant promise par le gouvernement. Pas un mot n'a été prononcé sur la corrida, ni sur les mesures d'éducation et d'éthique animale qui pourraient être enseignées en école », regrette Hélène Thouy, cofondatrice du Parti animaliste et candidate déclarée à la présidentielle.

Du côté des ONG, si la Fondation 30 millions d'amis salue « des mesures progressistes qui permettront à la France de combler son retard », elle estime encore que le « texte ne va pas assez loin ». « Il s'agit d'une première étape, on espère qu'elle conduira à d'autres mesures qui n'ont pas été abordées (réglementation de l'élevage intensif ou des expériences sur les animaux) et qui sont souhaitées par une majorité de Français », relève Jean-François Legueulle, délégué général de la fondation.

Quel constat en France ?

En France, un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie. Les Français sont propriétaires de plus de neuf millions de chiens, quinze millions de chats, un million d'équidés. Mais ils resteraient les champions européens de l'abandon. Chaque année, quelque 100 000 animaux se retrouvent sans propriétaire, estime [30 millions d'amis](#). Un chiffre toutefois à relativiser puisqu'il n'existe pas réellement de statistiques européennes, comme [l'expliquait déjà Le Parisien](#).

À lire aussi [Les Français et les animaux de compagnie en chiffres](#)

« Ce n'est pas le salaud de service qui abandonne, c'est le voisin, le cousin, Monsieur ou Madame tout le monde », [avait insisté Reha Hutin](#), la présidente de 30 millions d'amis, lors du lancement d'une campagne choc en juin dernier.

https://www.leparisien.fr/societe/maltraitance-animale-5-minutes-pour-comprendre-la-loi-adoptee-par-le-parlement-18-11-2021-LEPRG0GT3JBYTK3SRSHVJLTZUY.php?xtor=EREC-109&utm_medium=email&utm_source=internal&utm_campaign=newsletter_politique